



BUDGET 2016

RAPPORT DE PRESENTATION

DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2

DU BUDGET PRINCIPAL

1- Les opérations réelles

1.1 Les recettes réelles

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 207 313 €

- Atténuations de charges **+ 87 363 €**

Il s'agit des écritures permettant de constater les variations de stocks. Celles-ci sont équilibrées avec une inscription en dépense également.

- Produits des services **- 72 016 €**

La prévision de recettes est diminuée essentiellement du fait d'une moindre fréquentation des musées, de la diminution des durées de concessions souscrites dans les cimetières, de la fin de la mise à disposition de personnels à des associations et donc d'un moindre remboursement de charges de personnel.

- Impôts et taxes **- 5 905 €**

Les rôles supplémentaires de taxe d'habitation et de taxe foncière ont été estimés à hauteur de 125 K€ au budget primitif. Cependant, leur faible taux de réalisation conduit à revoir par prudence la prévision à la baisse de 50 K€, bien que les dernières recettes puissent être constatées jusqu'à fin décembre.

Les droits de voirie qui seront constatés d'ici la fin de l'année sont en augmentation de 43 K€ par rapport à la prévision.

Compte-tenu de l'existence du contrat de ville, la communauté d'agglomération verse une dotation de solidarité communautaire de 16 K€.

- Dotations et participations **+ 159 324 €**

Il s'agit essentiellement d'un réajustement des versements de la CAF au titre la prestation de service unique pour les crèches et haltes-garderies (136 K€), et de subventions de l'État dans le cadre du contrat de ville et de la prévention de la délinquance (15 K€).

- Produits exceptionnels **+ 38 547 €**

Ce sont notamment des remboursements d'assurance suite à sinistres.

Les recettes réelles d'investissement augmentent de 250 344 €

- Subventions d'investissement **+ 45 189 €**

Dans le cadre de la quatrième tranche de restauration des remparts de Beaulieu, des subventions complémentaires sont versées par la DRAC et le Conseil départemental pour 24 K€. Une subvention de 21 K€ de la Caisse des dépôts pour l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH-RU est également attendue.

- Produits des cessions d'immobilisations **+ 205 155 €**

Il s'agit de la cession à la SEMEA d'une partie du parc de matériaux et des hangars de Lunesse, approuvée par délibération du 4 juillet 2016.

1.2 Les dépenses réelles

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 77 551 €

- Charges à caractère général : - 44 555 €

Des réductions sont réalisées sur certains postes de dépenses à hauteur de 239 K€ alors que des nouvelles inscriptions ou des augmentations sont effectuées sur d'autres pour 195 K€ dont notamment :

- les écritures de stock de 87 K€ évoquées précédemment, neutralisées par une recette équivalente ;
- des frais d'insertion de 13 K€ pour la commande publique
- des études complémentaires pour le tunnel pour 9 K€
- des prestations de service de 10 K€ pour la mise en œuvre de programmes subventionnés sur la prévention de la délinquance.

- Charges de personnel : - 8 227 €

Ces écritures correspondent à des réajustements de crédits.

- Autres charges de gestion courante : - 45 295 €

Ces crédits correspondent notamment à des annulations de subventions et de participations :

- moins 20 000 € pour le syndicat intercommunal hydraulique de l'Anguienne qui est encore en cours de formalisation
- moins 10 000 € de réajustement sur la participation effectivement versée à Magélic
- une subvention de 5 000 € à Cap En Ville pour mener des animations visant à dynamiser la rue Goscinny à l'occasion des fêtes de fin d'année.

- Charges financières : + 25 000 €

Il s'agit d'un réajustement destiné au financement de l'indemnité d'un emprunt remboursé par anticipation.

- Charges exceptionnelles : + 14 976 €

Des crédits pour intérêts moratoires sont annulés pour 10 K€. Une exonération de droits de voirie pour Magélic est intégrée pour 10 K€, ainsi que des crédits pour annulation de titres sur exercices antérieurs.

- Dépenses imprévues : - 20 000 €

Ces crédits ont servi à financer des frais d'insertion et les dépenses complémentaires pour la sécurité de la rediffusion des matchs de l'Euro 2016.

Les dépenses réelles d'investissement augmentent de 535 208 € :

- Immobilisations incorporelles : - 51 282 €

L'ajustement sur ce chapitre budgétaire correspond essentiellement à l'affectation des crédits prévus et non utilisés de l'OPAH-RU (45 K€) pour financer le Programme d'Intérêt Général (PIG) *Habiter Mieux*.

- Subventions d'équipement versées : + 33 000 €

Ce sont les crédits complémentaires inscrits pour le PIG.

- Immobilisations corporelles : + 336 436 €

Il s'agit principalement d'une acquisition de terrain, rue du Port Thureau, pour le relogement des services de voirie installés à Lunesse (160 K€), qui est financée par la cession immobilière de Lunesse à la SEMEA. Sont également inscrits des crédits pour l'éclairage public (97 K€), dont la mise en lumière du beffroi de l'hôtel de ville, et diverses acquisitions de mobiliers, matériel, et installations. Ces dépenses sont financées par des virements de crédits internes à la section de fonctionnement et par l'annulation de dépenses imprévues.

- Immobilisations en cours : - 201 290 €

Ces annulations de crédits financent des dépenses inscrites sur d'autres chapitres. Il s'agit essentiellement des crédits initialement prévus pour financer le nouveau terrain de sport de Lunesse. Le projet n'étant pas encore arbitré, les crédits ne seront pas utilisés sur l'exercice.

- Opérations d'équipement : + 27 900 €

Des réajustements de crédits sont effectués sur le dispositif du pass accession pour le traitement de nouveaux dossiers (+12 K€) et sur l'espace Solidaire de Basseau qui nécessite des travaux complémentaires.

- Emprunts et dettes assimilées + 833 334 €

Compte-tenu d'un décalage temporel entre l'encaissement de recettes et le mandatement des dépenses, notamment sur les opérations d'investissement, la ville dispose d'un niveau important de trésorerie. Il a donc été décidé de rembourser par anticipation un emprunt souscrit en 2014 auprès de la Caisse d'Epargne pour 1 000 000 €. Celui-ci est indexé sur l'Euribor 6 mois avec une marge de 1,63 %. Cette marge s'explique par les conditions financières en vigueur à l'époque, mais reste élevée par rapport à l'indice sur lequel elle est adossée et aux conditions actuelles.

Le capital restant dû sur cet emprunt est de 833 K€, et le remboursement anticipé donne lieu à une indemnité de 25 000 €.

Cette opération est financée par annulation de dépenses imprévues et par des crédits de travaux qui ne seront pas réalisés cette année.

- Dépenses imprévues : - 442 890 €

2- Les opérations d'ordre budgétaire

Dépenses		Recettes	
Section de fonctionnement			
042 - Opérations d'ordre entre sections	112 569 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	9 499 €
023 - Virement à la section d'inv.	181 794 €		
Total	294 363 €	Total	9 499 €
Section d'investissement			
040 - Opérations entre sections	9 499 €	040 - Opérations entre sections	112 569 €
041 - Opérations patrimoniales	737 804 €	041 - Opérations patrimoniales	737 804 €
		021 - Virement de la section de fonct.	181 794 €
Total	747 303 €	Total	1 032 167 €
Total des opérations d'ordre	1 041 666 €		1 041 666 €

L'essentiel des crédits concerne des intégrations d'opérations patrimoniales. L'arrêté définitif des comptes de la convention publique d'aménagement passée avec la SAEML Territoires Charente a été effectué en 2015, mais il reste à intégrer dans le patrimoine de la ville les biens récupérés par la ville lors de la clôture. Il s'agit de six immeubles et d'aménagements réalisés sur la place Lhoumeau pour une valeur de 737 K€. Cette régularisation se fait par opérations d'ordre, c'est à dire sans flux de trésorerie.

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est majoré de 181 K€.